



CC Cœur de Lozère (Siren : 244800405)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mende
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2001
Date d'effet	14/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Laurent SUAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48000 Mende
Téléphone	04 66 94 09 67
Fax	04 66 65 07 13
Courriel	accueil@coeurdelozere.fr
Site internet	www.coeurdelozere.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 508
-----------------------------	--------

Densité moyenne

77,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Badaroux (214800138)	1 031
48	Balsièges (214800161)	584
48	Barjac (214800187)	792
48	Le Born (214800294)	156
48	Mende (214800955)	13 087
48	Pelouse (214801110)	237
48	Saint-Bauzile (214801375)	621

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
- mise en oeuvre d'une zone de développement éolien à l'échelle du territoire de la communauté de communes
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Elimination des déchets des ménages et assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
La gestion des eaux pluviales urbaines, telle que définie aux articles L.2226-1 et R.2226-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
Elaboration de la politique de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Création et gestion des futurs ateliers-relais,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

- mise en œuvre de la politique de déploiement des centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) sur le territoire de la communauté de communes « Cœur de Lozère ». La mise en œuvre de cette compétence pourra être réalisée par les communes membres au travers de convention de prestations de services.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- aménagement et entretien des nouvelles salles polyvalentes,

- Activités sportives

Politique du sport : gestion des infrastructures sportives existantes, promotions des activités sportives par des opérations de création de nouveaux équipements afférents au sport.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale : la communauté de communes est compétente en matière d'élaboration de "schémas de cohérence territoriale" (SCOT) tel que cela est prévu par les dispositions de la loi n° 2000/1208 du 3 décembre 2000, et détermine au titre de cette compétence, les conditions permettant d'assurer les objectifs généraux de la politique d'urbanisme sur le territoire communautaire.

- Schéma de secteur

Schéma directeur et schéma de secteur, aménagement rural, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire :

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement, gestion et entretien des futures zones d'aménagement concerté,

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Développement touristique : - par la mise en place et la gestion d'outils de promotion touristique, - par la création et la gestion d'équipements touristiques, - par des actions en faveur du développement du label "Pays d'art et d'histoire ».

Actions en faveur de l'aménagement et de l'entretien des chemins et des berges par l'intervention d'une brigade verte,

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Réflexion sur la mise en place d'un programme local de l'habitat,

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : Acquisition, aménagement, réhabilitation et gestion de logements sociaux nouveaux, Gestion des relations avec les organismes gestionnaires. Actions en faveur de la réhabilitation du petit patrimoine des communes,

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etudes, suivi et animation (gestion, mise en œuvre) des OPAH,

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- mise en œuvre de la politique de pays,

- Gestion d'un centre de secours

- Service départemental d'incendie et de secours : - gestion des bâtiments mis à disposition,

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

- prise en charge des contributions des communes au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère au 1er janvier 2017.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
Actions en faveur de la réhabilitation du petit patrimoine des communes. - Adhésion à la fourrière animale - Le village de vacances « le Colombier » situé au complexe sportif Jean-Jacques DELMAS. - Le centre d'hébergement « le Chalet » situé au complexe sportif Jean-Jacques DELMAS. - L'auberge de jeunesse situé au complexe sportif Jean-Jacques DELMAS. - Le parcours acrobatique en hauteur situé sur le causse de Mende. .Pays d'Art et d'histoire-

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	SM Les Monts de la Margeride (254800550)	SM fermé	58 142
48	SM de gestion de l'école départementale de musique de la Lozère (254800584)	SM ouvert	62 911
48	SM du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques (254800592)	SM fermé	116 044
48	SM d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse Lyon (253102446)	SM ouvert	2 548 310
48	SM plateau du Palais du Roy (200007771)	SM fermé	22 119
34	SM du parc régional d'activités économiques Jean Antoine Chaptal (200017671)	SM ouvert	16 508
48	SM pour l'aménagement et le développement économique autour de la RN 88 en Lozère (254800691)	SM ouvert	19 997
48	Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE) (254800022)	SM fermé	85 962
48	SM de collecte et de traitement des déchets ménagers Lozère Centre (254800709)	SM fermé	8 054

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)